

## Appel à projet EQUAL - Campagne 2004-2008

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : EQUAL est un programme d'initiative communautaire du Fonds Social Européen (2001-2008) qui soutient des projets expérimentaux, innovants et transnationaux pour lutter contre les discriminations et les inégalités face à l'emploi. En 2001, un premier appel à projets a permis de cofinancer, en France, 230 projets pour un montant global de 150 millions d'euros. Un deuxième appel à projets est lancé en 2004 en France comme dans tous les états membres de l'Union Européenne. Cet appel à projets est marqué par deux caractéristiques :

- 90 % des projets français doivent s'inscrire au niveau régional,
- la dimension transnationale est ouverte aux 25 États membres de l'Union Européenne.

La Ville de Besançon souhaite répondre à cet appel à projet qui pourrait permettre à la collectivité d'activer la mise en oeuvre de différentes opérations en cours de réflexion.

La délégation de la Politique de la Ville et de l'Animation a été chargée d'organiser le dépôt de dossier.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à participer au programme EQUAL en déposant un dossier de candidature dans le cadre de ce second appel à projet.

**«Mme Nicole WEINMAN** : Monsieur le Maire, un petit peu de curiosité. En 2001, il y a eu un premier appel à projets. Est-ce qu'on avait soumis quelques projets à Besançon ?

**M. LE MAIRE** : Je ne crois pas.

**M. Pascal BONNET** : On décide là du principe de répondre à un appel à projets mais est-ce qu'on a des pistes précises quant à certains thèmes qu'on veut mettre en avant ?

**M. LE MAIRE** : Oui, bien sûr.

**M. Pascal BONNET** : D'autre part, il y a eu un débat à l'Agglomération avant l'été sur ce sujet assez complexe ; est-ce qu'on n'entre pas en concurrence avec l'Agglomération sur un tel projet ?

**M. LE MAIRE** : Non, ce sont des dossiers différents.

**M. Denis BAUD** : Pour donner un peu plus de précision sur les thématiques retenues, on a choisi une thématique croisée entre l'économie sociale et l'articulation des temps de vie. Le contexte choisi, c'est les emplois dits d'animation péri-scolaire qui sont le plus souvent instables mais qui sont le plus souvent réclamés parce que l'évolution de la vie moderne, décomposition familiale, les temps de travail, la flexibilité, etc. font que les demandes des familles sont de plus en plus fortes. C'est donc une recherche de cohérence entre l'école, les familles et les temps libres. Les publics ciblés sont les jeunes et les personnes sans qualification ou avec faible qualification qui pourront justement trouver des emplois pérennes et dans un domaine bien entendu où la plus-value sociale est très très importante. Les actions prévues concernent la stabilisation de ces emplois, le développement et la création d'espaces de vie et d'accueil des enfants, c'est donc véritablement muscler le domaine péri-scolaire et para-scolaire pour une meilleure vie sociale sur l'ensemble de la ville.

**M. LE MAIRE** : J'ajouterai que le projet de l'Agglomération concerne l'agriculture péri-urbaine, entre autres le travail des conjoints d'agriculteurs et puis aussi un certain nombre d'agricultures pas traditionnelles comme par exemple l'horticulture ou autres. C'est EQUAL les deux mais ce ne sont pas les mêmes projets. Il n'y a donc pas de concurrence».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.*